



HAL
open science

La présence artistique dans les Parcs naturels régionaux.

François Pouthier

► **To cite this version:**

François Pouthier. La présence artistique dans les Parcs naturels régionaux. : Portrait de l'artiste en médiateur de territoire. La géographie en action, ou les territoires des géographes, Publications de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2021, 2858926190. halshs-03360305

HAL Id: halshs-03360305

<https://shs.hal.science/halshs-03360305>

Submitted on 30 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La présence artistique dans les Parcs naturels régionaux

Portrait de l'artiste en médiateur de territoire

François POUTHIER, Professeur associé des Universités, Université Bordeaux Montaigne, UMR 5319 PASSAGES CNRS

Le bien-fondé de la présence de la culture dans la cité n'a plus à convaincre en matière d'intervention publique voire de diffusion de biens et de loisirs. Il témoigne d'une tendance à la territorialisation de l'action culturelle, y compris dans les territoires les plus ruraux. Preuve en sont les missions culturelles des Parcs naturels régionaux qui fêtent leurs cinquante ans. Les Parcs sont nés dans une France centralisée, innervée par le « progrès » et une pensée sciento-planiste ne laissant que peu de place à l'objet local¹. Leurs missions sont de protéger et valoriser des territoires habités à dominante rurale présentant un intérêt particulier pour la qualité de leurs patrimoines naturels et culturels. Si leur première originalité est de s'être introduit dans les interstices d'une pensée politique et d'une société, la seconde est d'avoir dès l'origine tenté de concilier nature et culture et d'avoir inscrit cette dernière au cœur de leur projet de développement territorial. Là où les compétences culturelles de l'Etat n'ont été que peu transférées, là où la culture est demeurée une « responsabilité partagée »² aux contours juridiques diffus, les Parcs naturels régionaux se considèrent « comme un haut lieu de culture »³. Ces singularités, j'ai pu les étudier grâce à Michel Favory, mon directeur de doctorat⁴ dont j'ai eu l'honneur d'être le « dernier élève ». Il a su me conduire méthodiquement sur la voie d'une recherche et m'a nourri (pas qu'intellectuellement) tout en contemplant les couleurs changeantes d'un espace lagunaire au cœur d'un Parc naturel régional en préfiguration.

Des patrimoines vivants à rôle social actif

En puisant dans leurs patrimoines, les Parcs se sont tout d'abord adossés à un passé – encore récent – pour produire un objet du présent. Cette richesse a patrimonialisé le territoire et territorialisé la culture, en en faisant un vecteur de développement local. La naissance des écomusées et autres maisons à thèmes, l'extension de la notion de préservation aux espaces dits naturels et la description des traits originaux et distinctifs des groupes humains y résidents, ont reconnu une valeur symbolique à leur environnement, aux objets et aux savoir-faire les plus communs et ordinaires, face à un patrimoine « bien de la Nation ». En rassemblant les mémoires vives de leurs territoires pour une projection dynamique dans un futur, les Parcs ont participé à la construction d'un sentiment d'appartenance où le(s) patrimoine(s) devienn(en)t support de pratiques collectives. Ils se sont alors dotés d'une médiation culturelle territoriale qui s'est vu conférer un rôle « d'assembler ». Dès les années 2000, cette posture a demandé de faire appel à un nouveau médiateur : l'artiste. Car « La culture est un maillon aussi

¹ BARON Nacima, LAJARGE Romain (2015), *Les parcs naturels régionaux, des territoires en expériences*, Versailles : Editions Quae.

² Article 103 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

³ (1967) *La journées nationales d'études sur les Parcs naturels régionaux*, Lurs-en-Provence, septembre 1966, Paris : La documentation française, p.9.

⁴ POUTHIER François (2020), *La place de la culture dans les Parcs naturels régionaux, condition ou contribution du développement territorial*, Doctorat en Aménagement de l'Espace et Urbanisme, sous la direction de Michel Favory, Université Bordeaux Montaigne.

nécessaire que les autres maillons de la chaîne du développement (...). Les artistes qui la font vivre, créent le lien entre le territoire et le résident, un lien citoyen, un lien social »⁵.

Pourtant, dans le même temps, les mutations qui affectent le domaine des arts et de la culture confirmaient et amplifiaient l'érosion des financements publics et la dispersion progressive des capacités de soutien aux créateurs⁶. Les artistes se voient ainsi confrontés à une double contrainte : d'une part, les enjeux économiques et sociaux sont importants tant pour la valorisation des territoires⁷ que pour l'emploi des artistes ; d'autre part les moyens demeurent limités, les ambitions hétérogènes et parfois confinées à une « fuite en avant » qui rendent précaires les œuvres, les créateurs et leurs structures d'entrepreneuriat artistique. Essentielle à la création artistique, les aides apportées en production aux visages distincts et complémentaires – co-production, résidences artistiques, commandes, « travail invisible » – ne peuvent ainsi se dissocier d'une rencontre avec la population. Création et représentation sont intimement liées et tendues vers un objectif commun : celui d'une autre forme d'adresse aux publics, ou plus précisément de participation des personnes.

L'étude expresse, présentée à la rencontre⁸ consacrée aux résidences artistiques qui a été organisée au printemps 2019 dans le Parc de la Montagne de Reims, met en lumière que 66 % des Parcs ont mis en place 143 résidences artistiques dans la période 2012–2017. Ce phénomène de résidence artistique est, pour un Parc naturel régional, un moyen de répondre aux problématiques d'appropriation des territoires par leurs habitants et de favoriser la cohésion sociale et la participation citoyenne. Mais si ces résidences artistiques sont croissantes, elles présentent aussi des modalités de réalisation variées. Qu'en est-il réellement de la place des artistes, tant celle de ceux qui y vivent au jour le jour et dont on observe de plus en plus fréquemment l'installation ou le retour en milieu rural⁹ comme celle de ceux qui peuvent être amenés à y résider plus ponctuellement ? Sans chercher à établir une catégorisation forcément réductrice, là où la force des présences artistiques au sein des Parcs réside justement dans leur diversité, il a été possible d'identifier différents types de liens unissant artistes et territoires.

Les formes de présence artistique dans les Parcs naturels régionaux

Sous la dénomination « résidence », le champ culturel recense de nombreuses variantes. Une première distinction partage les résidences dites *de recherche* qui permettent d'expérimenter dans l'esprit du « Grand Tour » du XVIII^{ème} siècle des résidences *de création* qui aboutissent à un objet artistique peu éloigné de la commande, reprenant en cela la

⁵ Marc Gastambide, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux, in *La place des artistes dans les projets de territoire*, Fédération des Parcs naturels régionaux, 13 octobre 2009, Le Teich.

⁶ HENRY Philippe (2009), *Spectacle vivant et culture d'aujourd'hui, une filière artistique à reconfigurer*, Grenoble : PUG.

⁷ GREFFE Xavier (2006), « La mobilisation des actifs culturels de la France : de l'attractivité culturelle du territoire ... à la Nation naturellement créative », *Rapport de synthèse sur l'attractivité culturelle*, Document de travail du DEPS N°1270.

⁸ *Les résidences artistiques dans les Parcs naturels régionaux*, Actes de la journée nationale du 21 mars 2019 dans le Parc de la Montagne de Reims, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, 2019.

⁹ GUILLON Vincent, SCHERER Pauline (2012), *Culture et développement des territoires ruraux*, Travail de recherche commandé par Ipamac, Parcs naturels du Massif central dans le cadre du Réseau Rural Français, 2011, en partenariat avec le Collectif Ville–Campagne et la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, [en ligne] mis en ligne le 1^{er} janvier 2012.

résidence du mécène. Apparaissent dorénavant des résidences *de médiation*¹⁰ où les artistes rencontrent et se nourrissent du territoire et de ses habitants, parfois sous formes de collectages et/ou de résidences de monstration en présentant un répertoire conçu dans une logique d'itinérance. Le terme de résidence artistique est donc polysémique. Dans les Parcs, privilégions celui de présence artistique, que l'on peut découpler entre artistes invités *par* les Parcs, artistes associés *aux* Parcs et enfin, artistes implantés *dans* les Parcs.

L'artiste *invité* est la forme la plus fréquente. Regarder la réalité, s'y confronter, ausculter l'intimité, autant de « nourritures terrestres » pour des artistes non habitants d'un territoire de Parc mais prêts à s'en nourrir : « prendre des risques, accepter de se tromper ... et d'être jugé. Cette fragilité est une force (...), j'y ai trouvé une résonance. Les rencontres m'ont aidé à créer. Une nouvelle expérience musicale est née de mon nouveau « chez moi »¹¹. S'ancrer dans un territoire, c'est donc se projeter vers l'autre, se remettre en question, s'alimenter de rencontres. C'est aussi plus prosaïquement trouver des espaces et des temps de travail disponibles et ménagés et des moyens pour finaliser une création.

Mais les Parcs ont également choisi d'*associer* des artistes à leurs territoires. Appelée parfois « compagnonnage », cette association entre un Parc et un artiste fournit d'une part une matière susceptible d'alimenter la singularité de chacun et produit d'autre part une proposition artistique, sociale et culturelle à l'intérêt partagé, afin d'éviter le « cache sexe »¹² d'une mise en exergue des richesses culturelles ne pouvant masquer les disparités économiques et sociales. Il ne s'agit donc pas pour l'artiste associé d'être là où il est prévu, conforme, conventionnel mais de savoir déranger, naviguer vers où il n'est pas attendu : « La LGV a bouleversé le paysage des villages lorrains. Le Parc de Lorraine a fait intervenir des artistes qui ont travaillé pendant trois ans avec les habitants sur les transformations des paysages (...). 3 nouveaux chemins de randonnée ont été déterminés [les marches à petite vitesse le long de la LGV], ponctués par des interventions à partir de la parole d'habitants et d'expositions de photographies pris par les riverains ».¹³ L'artiste est ainsi en mesure de proposer une lecture alternative du paysage et par là même du territoire, dans ses « traces » comme dans ses mutations. A l'instar de Gilles Clément, les « tiers espaces du territoire »¹⁴ – ces lieux non reconnus, lisières ou utilitaires – peuvent se révéler, par le débat engendré par l'artiste, des lieux d'échange. D'une entité statique, le paysage que l'on croyait immuable, se met alors en mouvement et montre qu'au-delà de la « carte postale » – pas toujours heureuse –, l'artiste peut « démasquer » un paysage, dans ses composantes consensuelles comme dans ses conflits d'usages.

L'artiste *implanté*, enfin, peut être appréhendé comme habiter un territoire qui finit par être le lieu régulier de sa création. Si l'artiste, du fait de son statut et de son métier, est par nature itinérant, il n'est pas pour autant déterritorialisé. Pourtant, les artistes, bien que vivants au cœur d'un territoire, ne revendiquent que peu leur implication, plus concentrés et concernés

¹⁰ François Duval, Conseiller pour le théâtre et la danse DRAC Languedoc–Roussillon, *Quels partenariats entre les PNRs et les DRACs ?*, Actes du séminaire national, *Fédération des Parcs naturels régionaux.*, Narbonne, 7 et 8 novembre 2013, p.109.

¹¹ Antonio Placer, poète et chanteur galicien en résidence dans le Dauphiné et dans les Landes de Gascogne, in *La place des artistes dans les projets de territoire*, op.cit., 13 octobre 2009, Le Teich.

¹² LEFEBVRE Alain (2008), « Culture et territoires », in *Projets culturels et artistiques en territoires, bilan, témoignage et analyses*, rencontre des 28 et 29 février 2008, Le Favril : la Chambre d'Eau (non publié).

¹³ PARCS, *Magazine de la Fédération des Parcs naturels régionaux.*, N° 68 septembre 2011, p.18.

¹⁴ CLEMENT Gilles (2004), *Manifeste du Tiers paysage*, Paris : Sujet/objet.

par leur capacité à investir les lieux de culture de l'institution culturelle, avant tout urbains. Vivant au cœur d'un Parc, les artistes résidents qu'ils soient issus ou habitants du territoire ne peuvent toutefois pas ne pas s'en imprégner car ce qui se dessine dans une inscription territoriale, ce n'est pas tant la définition du lieu que le désir du lien, celui qui transforme l'artiste résident en citoyen : « Je défends la nécessité de l'artiste présent dans une communauté humaine, au même titre qu'un boucher, un charcutier. On manque de toubibs dans les campagnes, (...) mais c'est une sacrée inconscience de penser que l'on n'a pas besoin des artistes ».¹⁵

Même si elle a tardé, cette présence artistique est aujourd'hui reconnue par les Parcs et revendiquée par les artistes; preuves en sont les annuaires, les expositions et installations – parfois pérennes – qui cherchent à mieux faire connaître les forces artistiques en présence. Deux raisons peuvent être ici invoquées. La première concerne les artistes, car, après une vingtaine d'années à évoluer « dans un cercle restreint de spécialistes nourris de références coupées de leurs sources contemporaines, l'art se stérilise ».¹⁶ Nombreux sont les artistes à rechercher, dans leur langage créatif, une nouvelle nourriture et implication au plus près des populations, en étant progressivement moins « aut centrée sur le champ culturel et décentrés des autres mondes sociaux »¹⁷. Au-delà de l'art pour l'art et du mythe de sa reconnaissance, nombre d'artistes ont ainsi choisi de se recentrer sur le rapport aux habitants avant de se concentrer sur les conditions du déploiement de l'œuvre. La seconde raison touche aux territoires eux-mêmes car les artistes contribuent d'une part à nourrir une « conscience de territoire »¹⁸ complémentaire aux actions patrimoniales ou de médiation, d'autre part sont appelés à jouer un rôle contributif dans la distinction et l'identité territoriale, en tant qu'élément d'attractivité, de différenciation et de ressources, avec le risque de fantasmer un territoire culturel effaçant les disparités sociales.

Depuis plus de 20 ans, les territoires des Parcs et les artistes y résidant ponctuellement ou durablement sont donc passés de l'ignorance mutuelle à l'implication partagée. Et, à partir de réalités multiples, des enjeux analogues se sont instaurés, dans une responsabilité croisée et partagée, entre populations, artistes et Parcs garants des objectifs.

Des réalités multiples, des enjeux analogues

« Le plus beau cadeau que l'on fait aux artistes, c'est le temps », nous confiait l'auteur Bernard Bretonnière. Car la présence artistique territoriale, et c'est ce qui la distingue de l'intervention, est une action structurante de nature profondément temporelle par sa préparation, le *temps de la condensation* ; son déroulé intense, le *temps de la concentration* ; ses suites, le *temps de la contamination et de l'éducation*¹⁹. Agencement toujours reconstruit, les présences artistiques dans les Parcs n'impliquent pas de temps prédéfini mais des ajustements singuliers basés sur deux ferments : celui de prendre le temps, temps du cheminement et de la démarche, nécessaire aux conditions d'une rencontre tranquille et

¹⁵ Jean Bojko, TéAtr'ÉROUVEte dans le Parc du Morvan, cité in GUILLON Vincent, SCHERER Pauline (2012) *op.cit.*, janvier 2012, p.18.

¹⁶ ROMEAS Nicolas (2008), « *Un peuple d'artistes* », Grenoble : Revue de l'Observatoire N°33.

¹⁷ BONNIEL Jacques (2007), « *La dimension artistique des territoires ruraux* », in *Développement culturel, enjeu artistique et projet de territoire*, Revue Champs Culturels N°21, pp. 33-34.

¹⁸ MAGNAGHI Alberto (2003), *Le projet local*, Sprimont : Mardaga.

¹⁹ BONNIEL Jacques (2005), « Résidences d'artistes : définition et contextes artistique, institutionnels et historiques », in CHAUDOIR Philippe, *Les résidences d'artistes en questions*, Lyon : Musique et Danse en Rhône Alpes, p.14–18.

apaisée, à l'écoute de l'autre au-delà de ses propres représentations ; celui de laisser le temps en acceptant qu'habitants, territoires et artistes fassent un « pas de côté » afin que chacun ne soit pas où il est prévu, conforme et conventionnel, mais où il n'est pas attendu. Est alors réuni, dans un souci de co-construction, le triptyque habitants (le local), artiste (le médiateur), le Parc (les enjeux publics). Tous doivent être engagés pour de mêmes objectifs et assument une responsabilité croisée. Voilà qui oblige à une prise en compte d'une autre façon de gouverner et à inventer de nouveaux rapports entre arts, territoires et habitants, qui plaiderait pour une culture à forte fonction symbolique.

S'intéresser à chacun vaut aussi dans la capacité à transcender les politiques publiques sectorielles. Accepter que la présence artistique s'intègre ou alimente un projet de territoire oblige au décloisonnement. Et ce dans une dimension non plus sectorielle – en silo dit-on fréquemment – qui a construit les catégories de l'intervention publique mais transversale, posée sur une notion d'équivalence et de définition de sens commun, qui permet de rassembler des partenaires qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble »²⁰. Cette transversalité passe par différents processus : celui de l'intersectorialité soit la coopération de différents segments des politiques publiques, mais aussi celui de la transectorialité, soit l'intégration d'une présence artistique territoriale dans l'ensemble des secteurs existants. Au sein des Parcs naturels régionaux, cette « désectorisation » passe légitimement par des coopérations avec l'éducation (Brenne), le tourisme (Narbonnaise), l'action sociale (Morvan), l'environnement et l'aménagement du territoire (Lorraine, Landes de Gascogne).

Pour rendre vivantes ces « intersections », les Parcs jouent un rôle d'assembler. Car le repérage sur le territoire, la rencontre des forces en présence, la participation des habitants, l'articulation entre services et collectivités publiques, nécessitent d'avoir un ou des relais pour aider l'artiste à mieux s'inscrire dans le territoire. Les Parcs ne se positionnent ainsi pas comme juges de l'opportunité d'un projet mais au service des porteurs de projet. Leur objectif est de faire comprendre aux commanditaires comme aux artistes, l'importance de s'interroger et se questionner avant toute chose sur le sens de leur initiative, qu'elle soit sociale, éducative ou artistique, ainsi que sur les valeurs qu'ils partagent. Cette conception de la coopération, qui oblige à « abdiquer de sa puissance » pour se mettre « au service de », n'est pas fréquente ni dans le domaine politique ni dans le domaine culturel. Mais la concevoir comme une réunion d'acteurs adhérant au sens du projet en facilitant le lien à construire permet de dépasser les seuls financements croisés et partenariats inter-institutionnels autour de mesures et de dispositifs, et ne réduit pas le projet de présence artistique à ses seules dimensions techniques et financières. D'autant que bien conduit, les acteurs du territoire s'approprient alors à leur rythme les connaissances et compétences nécessaires qu'ils ne détiennent déjà, dans une relation qui est celle d'apprendre l'un de l'autre, apprendre ensembles.

Une posture tierce des Parcs

Les présences artistiques territoriales des Parcs proposent d'abord une économie d'assemblage entre niveaux et secteurs de l'intervention publique. Pensées comme outil de développement culturel territorial, elles permettent de fédérer autour d'un créateur des ressources humaines, culturelles et financières qui obéissent à une logique de coopération

²⁰ AUCLAIR Elisabeth (2003), « *Le développement culturel comme outil de promotion d'une identité territoriale* », in GRAVARI-BARBAS Maria, VIOLIER Philippe (dir.), *Lieux de culture, culture des lieux, production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux*, Rennes : PUR.

par une mise en œuvre de « communautés d'intérêt partagé »²¹, Il s'agit d'une part de réunir des partenaires publics comme les DRACs, les Régions, parfois les Départements ou géographiquement dispersés (communes et EPCI). D'autre part c'est aussi rassembler des opérateurs hétérogènes dans le domaine de l'éducation (Pilat), de l'environnement (Ballons des Vosges, Monts d'Ardèche) ou des associations d'insertion, des centres sociaux et culturels (Chevreuse). La rationalité économique publique des résidences artistiques ne se mesure alors pas en terme de « best value is money », mais en terme d'efficience de la dépense de service public. Il ne s'agit plus là d'un complément mais d'un investissement : « la dépense artistique [pour la puissance publique] est une mise productive à long terme, analogue à celle qu'elle consent pour la recherche médicale »²².

En outre, si une résidence artistique ne peut se constituer qu'à partir d'un désir, qui dans le domaine culturel comme dans le domaine amoureux naît souvent du désir de l'autre, elle jette les bases d'une « société mutuelle ». En reconnaissant la valeur du travail artistique, social et parfois pédagogique réalisé, les partenaires publics et privés d'une résidence acceptent de mutualiser les risques et luttent ainsi contre une création artistique massivement reportée sur chaque producteur élémentaire. C'est pourquoi l'engagement de la communauté se concrétise par une économie relevant du solidaire qui engage chacun dans une logique d'échange coopératif et réciprocaire peu ou pas monétarisé, des apports mobiliers et immobiliers ou en industrie, avec la mise en commun de matériels ou de savoirs faire. Ce principe de redistribution des valeurs de partage et d'échange des présences artistiques, pose la « nécessité d'une appropriation moins privative et moins concentrée de la valeur d'échange générée par les secteurs de production »²³. Soucieuse de la dimension solidaire des activités, des femmes et des hommes qui les produisent, il participe également à un ré encastrement de l'économie dans le social²⁴. En cela, il n'est pas sans emprunter aux Agendas 21 de la culture et à l'Economie Sociale et Solidaire, tout en conservant ses logiques de singularité et de diversité.

Enfin, si cette présence artistique a tout autant pour « valeur » de révéler des ressources culturelles et patrimoniales que de nouvelles ressources économiques pour la création, elle ouvre également la voie à de nouvelles coopérations, engageant tout aussi bien « le territoire à produire du culturel et le culturel à produire du territoire par l'usage d'emblèmes et de symboles »²⁵. Ce qui se produit pendant ces temps de présence artistique dépassent alors les œuvres produites et engagent des coopérations durables tant dans les territoires de Parcs qu'en dehors : « avant quand on me demandait « d'où viens-tu », je répondais du « Maroc ». Depuis que mes voisins m'ont dit avoir visité avec Voix de Traverse [Landes de Gascogne] les villes d'El Hajeb, d'Agourai, de Seba Ayoun, je suis vraiment fier. Mon petit village est connu maintenant. J'ai pris conscience que chez moi aussi c'est beau. Oui la terre est de couleur différente de celle d'ici, l'autre chez moi, dans les Landes. Oui, je suis de ces deux pays et ma

²¹ POUTHIER François (2014), « Pourquoi et comment renouveler l'action territoriale aujourd'hui ? », in PIGNOT Lisa, QUILES Jean-Pascal, *Culture et Territoires*, Sarrant : Librairie des Territoires, pp. 28–33.

²² WALLON Emmanuel (2006), « Soutenir la création. Les enjeux de la mutation française », in *Création artistique, quelle action publique ?*, Regards sur l'actualité n°322, 2006, Paris : La Documentation française, p.26.

²³ HENRY Philippe (2009), *Spectacle vivant et culture d'aujourd'hui, une filière artistique à reconfigurer*, Grenoble : PUG, p.97.

²⁴ COLIN Bruno, GAUTIER Arthur (2009), *Pour une autre économie de l'art et la culture*, Paris : Erès.

²⁵ BONERANDI Emmanuelle, HOCHEDÉZ Camille (2007), « Des machines, des vaches et des hommes : projets culturels, acteurs et territoires dans un espace rural en crise : la Thiérache », in NOROIS, *op.cit.*, Rennes : PUR N°204. p. 25-37.

culture est la combinaison de tout cela. C'est cela, moi ! »²⁶. Dans cette perspective, l'œuvre n'est donc plus un but en soi mais tire sa légitimité du processus mis en œuvre pour la générer. Les effets d'une présence artistique inscrite dans le temps ne résident donc pas dans le seul « produit finalisé » mais dans toutes les étapes qui ont conduit à sa réalisation. Cette « révélation » permise par l'artiste ne se limite pas au seul inattendu de sa production, mais à sa capacité à générer un processus, producteur de liens interinstitutionnels et interrelationnels. Autrement dit, elle est socialisée. Elle constituerait une ressource territoriale qui se révélerait par une transmission transcendée par les artistes présents et une coopération effective entre acteurs.

Les présences artistiques dans les Parcs dépassent ainsi les seuls impacts recherchés par une intervention culturelle territoriale pour mettre l'accent sur les phases d'une démarche et la nature des interrelations entre parties prenantes. C'est dans ces conditions qu'elles peuvent être considérées comme susceptibles de nourrir un projet de territoire, avec la difficulté d'en évaluer les impacts tant artistiques et culturels que sociaux et territoriaux. Sa « réalité » ne modifie pas le territoire physique mais elle s'évertue à en redéfinir les contours sociaux et économiques. Durant le temps de résidence, c'est bien un portrait de l'artiste en travailleur²⁷ qui se donne à voir, soit l'artiste dans sa vie et pas seulement dans son œuvre ; durant le temps du projet, c'est bien un engagement civique auxquels les personnes qui habitent le territoire, les élus et partenaires publics s'hasardent. Tout l'intérêt d'une présence artistique est dans cette zone de doute et d'incertitude à l'intérieur de laquelle les acteurs assument et ajustent en permanence leur comportement. « Par ces greffes sur le réel, cette porosité entre l'art et la vie, ces écarts poétiques ouverts au creux du quotidien, par le déplacement des représentations ordinaires²⁸ », de nouveaux « récits » territoriaux articulant passé, présent et avenir, avec aspects émotionnels et tension dramatique, sont alors en mesure de s'écrire grâce à la présence d'artistes au long court dans le territoire. Ces récits, appropriés socialement, permettent, au-delà des traditionnelles retombées directes et indirectes, des externalités induites par l'identification et la transformation de ressources territoriales²⁹. A tous ces titres, les présences artistiques dans les Parcs naturels régionaux peuvent être mobilisées comme un actif stabilisé qui œuvrent à l'aménagement de leurs territoires.

François POUTHIER,

Professeur associé des Universités, Université Bordeaux Montaigne, UMR 5319 PASSAGES CNRS
24 000 caractères environ

²⁶ Une personne de nationalité marocaine installée dans le Parc des Landes de Gascogne depuis plus de 40 ans, associé aux résidences artistiques croisées Voix de Traverse, in *La place des artistes dans les projets de territoire*, op.cit., 13 octobre 2009, Le Teich. Une convention cadre de coopération d'une durée de 5 ans entre la province d'El Hajeb et le Parc des Landes de Gascogne a pris la suite de la première convention signée en 2006 autour du seul projet artistique.

²⁷ MENER Pierre-Michel (2002) *Portrait de l'artiste en travailleur, métamorphoses du capitalisme*, Paris : Seuil, Coll. La République des idées.

²⁸ STRADA N°9, juillet 2008.

²⁹ LANDEL Pierre-Antoine, PECQUEUR Bernard. (2004), « La culture comme ressource territoriale spécifique », in Centre d'Etudes et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration Publique, *Administration et politique : une pensée critique sans frontières. Dialogue avec et autour de Jean-Jacques Gleizal*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, pp.181-192.